



Marché public de prestations intellectuelles n° 19 034 83400 PC

Vidéos de valorisation des certifications de tourisme durable marin et littoral du Parc national de Port-Cros

Le projet est financé avec le concours de l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg Marittimo et du projet franco-italien EcoSTRIM

Marché à Procédure Adaptée (MAPA) selon l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maitre d'ouvrage - PARC NATIONAL DE PORT-CROS
181 Allée du Castel Sainte Claire – BP 70220 – 83406 HYERES Cedex
Tél. 04 94 12 82 30 - fax 04 94 12 82 31

Hyères, décembre 2019
Le présent document contient 10 pages

Table des matières

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES.....	4
1.1 Parties contractantes au sens du présent document.....	4
1.2 Documents de référence et abréviations utilisées.....	4
1.3 Nature et portée du présent document.....	4
1.4 Objet du marché.....	4
1.5 Nature des prestations/Déroulement de la mission.....	4
1.6 Financement.....	4
1.7 Type de marché et procédure.....	4
1.8 Décomposition en lots.....	5
1.9 Décomposition en tranches.....	5
1.10 Affermissement des tranches optionnelles.....	5
1.11 Prix mixtes.....	5
Émission des bons de commande.....	5
1.12 Démarrage des prestations.....	6
1.13 Délai d'exécution.....	6
1.14 Les compétences mobilisées.....	6
1.15 Désignation du comptable assignataire.....	6
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE CONSULTATION.....	7
2.1 Condition de participation.....	7
2.2 Groupement.....	7
2.3 Visite des lieux.....	7
2.4 Validité des offres	7
2.5 Conditions de publicité/retrait des dossiers de consultation.....	7
2.6 Présentation des offres.....	8
2.7 Jugement des offres.....	9
2.8 Négociation.....	9
2.8.1.Contenu de la négociation.....	9
2.9 Conditions d'envoi ou de remise des offres.....	10
2.10 Dispositions diverses.....	10
2.10.1.Modification en cours d'exécution – Clauses de réexamen.....	10
2.10.2.Avenant – décision de poursuivre.....	10
2.11 Variantes.....	10
2.12 Renseignements complémentaires.....	10
ARTICLE 3 - CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES.....	11
3.1 Forme des notifications et informations.....	11
3.2 Pièces constitutives du marché.....	11
3.3 Documents à produire pendant l'exécution du marché.....	11
3.4 Hébergement.....	11
3.5 Engagements du pouvoir adjudicateur.....	11

3.6	Responsabilité du titulaire.....	11
3.7	Pénalités de retard.....	12
3.8	Vérifications.....	12
3.9	Contenu des prix.....	12
3.10	Application de la taxe à la valeur ajoutée.....	12
3.11	Variation des prix.....	12
3.12	Modalités de paiement.....	13
3.12.1.	Avance forfaitaire.....	13
3.12.2.	Garantie.....	13
3.12.3.	Facturation.....	13
3.12.4.	Facturation électronique.....	13
3.12.5.	Remise des projets de décompte.....	14
3.12.6.	Intérêts moratoires.....	14
3.12.7.	Changements affectant la société.....	14
3.13	Recours à la sous-traitance.....	14
3.14	Nantissement et cession de créances.....	14
3.15	Résiliation.....	15
3.15.1.	Résiliation aux torts du titulaire.....	15
3.15.2.	Résiliation pour motif d'intérêt général.....	15
3.16	Règlement des litiges.....	15
ARTICLE 4 - CLAUSES TECHNIQUES GENERALES.....		16
4.1	Généralités.....	16
4.1.1.	Obligation du titulaire.....	16
4.1.2.	Équipe.....	16
4.1.3.	Communication des difficultés.....	16
4.1.4.	Discrétion et confidentialité.....	16
ARTICLE 5 - Engagement du candidat.....		17
5.1	Signataire.....	17
5.2	Montant de l'offre pour la tranche ferme.....	17
5.3	Montant de l'offre pour la tranche optionnelle 1.....	17
5.4	Montant de l'offre pour la tranche optionnelle 2.....	17
5.5	Montant de l'offre pour la tranche optionnelle 3.....	18
5.6	Montant global du marché.....	18
5.7	Délai d'exécution de la tranche ferme.....	18
5.8	Délai d'exécution de la tranche optionnelle 1.....	18
5.9	Délai d'exécution de la tranche optionnelle 2.....	18
5.10	Délai d'exécution de la tranche optionnelle 3.....	18
5.11	Renseignements bancaires.....	19
5.12	Avance forfaitaire (pour les marchés supérieurs à 50 000 € HT).....	19
5.13	Dérogation au C.C.A.G. de référence.....	19

OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES

Parties contractantes au sens du présent document.

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est le PARC NATIONAL DE PORT-CROS, établissement public administratif représenté par son directeur, nommé par arrêté du 27 mars 2017, à compter du 1er mai 2017, par la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique, qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

Documents de référence et abréviations utilisées

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivant :

- **C.C.A.G. PI** : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.
- **C.C.P.** Code de la Commande Publique, applicable au 01/04/2019.

Ces documents ne sont pas annexés au présent document.

- **D.C.O.E.** : Dossier de consultation des opérateurs économiques
- **D.P.G.F.** : Décomposition du prix global et forfaitaire.

Objet du marché

La consultation porte sur la réalisation de vidéos valorisant les quatre démarches développées pour la pratique du tourisme durable sur le territoire littoral et marin du Parc national de Port-Cros : le label Bateau Bleu, les bases nautiques Exocet, la marque *Esprit Parc national*, le label High Quality Whale Watching et une dernière sur le projet EcoSTRIM.

L'objectif est de faire découvrir ces quatre démarches, dont certaines actions sont financées par le projet EcoSTRIM sur la période de 2018 à 2021, par l'intermédiaire des acteurs qui les mettent en pratique quotidiennement.

Code CPV : 32584000 supports de données, 32583000 supports de données et de voix

Nature des prestations/Déroulement de la mission

La mission se déroulera en deux phases comme décrit dans le C.C.T.P. du présent dossier.

- phase conception
- phase production, montage et post-production.

Financement

Le projet est financé avec le concours de l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg Marittimo et du projet franco-italien EcoSTRIM.

A titre indicatif et non contractuel, le montant estimé du besoin pour la tranche ferme est de 44 000,00 € TTC.

Type de marché et procédure

Le présent marché est un marché unique de service passé selon la procédure dite adaptée (MAPA) conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Décomposition en lots

Les prestations de la présente opération sont traitées en un lot unique.

Article R2113-2, motif du non-allotissement :

Il n'y a pas d'identification de prestations distinctes les rendant dissociables. D'autre part, concernant les zones géographiques : la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence et risquerait de rendre techniquement plus difficile et financièrement plus coûteuse l'ensemble du marché.

Décomposition en tranches

La mission comporte quatre tranches :

1 tranche ferme : vidéos promotionnelles des démarches de tourisme durable

tranche optionnelle 1 : vidéo promotionnelle du label de plaisance durable, Bateau Bleu

tranche optionnelle 2 : vidéo promotionnelle sur le projet européen EcoSTRIM

tranche optionnelle 3 : vidéo promotionnelle de l'outil numérique relative à la randonnée, Géotrek.

Affermissement des tranches optionnelles

Les tranches pourront s'exécuter simultanément ou pas.

Le délai d'affermissement des tranches optionnelles est de 12 mois à compter de la date de réception de la notification du marché.

Le titulaire du marché ne pourra prétendre à une indemnité de dédit en cas de non affermissement de ces tranches ni à une indemnité d'attente si les tranches sont affermies avec retard.

Prix mixtes

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées selon le prix global porté dans l'acte d'engagement et suivant la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) établi par le candidat pour les différentes phases de la mission, ainsi que par application des prix unitaires indiqués dans le même bordereau DPGF, pour les éventuelles prestations supplémentaires données ci-après à titre indicatif.

Ainsi le marché se compose :

- **d'une partie forfaitaire**, divisée en 4 tranches, dont le montant par tranche et le montant global sont donnés dans l'acte d'engagement ;
- **d'une partie à prix unitaire, à bons de commande**, (passée sans montant minimum ni maximum), pour les prestations supplémentaires demandées en cas de besoin par le maître d'ouvrage, basées sur le prix unitaire indiqué dans le bordereau DPGF :
 - réunions supplémentaires
 - journée de tournage/d'écriture/de drone supplémentaires
 - projet opérationnel supplémentaire
 - etc
- **Émission des bons de commande**

Un bon de commande sera émis si une prestation/intervention supplémentaires est jugée nécessaire. Il sera transmis par courriel au titulaire, qui devra exécuter la prestation, conformément aux prescriptions du présent marché, et il déclenche l'ordre de service de démarrage de la prestation et du délai qui lui est rattaché.

Chaque bon de commande précisera :

le nom ou la raison sociale du titulaire

le numéro du marché

la date et le numéro du bon de commande

la nature, la quantité et la description de la prestation à réaliser

le délai d'exécution (date de début et de fin)

le lieu d'exécution

le montant du bon de commande

le délai laissé le cas échéant au titulaire pour formuler ses observations.

Nota : l'entreprise ne peut exécuter de prestation supplémentaire sans qu'il lui soit transmis un bon de commande. Dans le cas contraire, elle ne pourra prétendre au règlement de cette prestation.

Démarrage des prestations

A titre indicatif et non contractuel, le démarrage du marché est prévu début mars 2020. Les prestations attendues et éléments de calendrier indicatifs sont donnés dans le CCTP.

Délai d'exécution

Les délais d'exécution courent à la date de réception des ordres de services de commencement des prestations considérées. La lettre de notification du marché pourra valoir ordre de service pour le démarrage du marché et des délais qui lui sont rattachés.

Le candidat précisera son délai d'exécution dans l'acte d'engagement du présent document qui représentera le délai contractuel.

Le Maître d'ouvrage sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution de la mission. La procédure de l'ordre de service sera à chaque fois utilisée.

Les compétences mobilisées

Le candidat doit offrir les garanties minimales du point de vue de ses capacités techniques, professionnelles, financières, permettant la réalisation de la prestation. Les compétences attendues pour réaliser ces prestations sont prioritairement la réalisation audiovisuelle, le montage, la post production et le design sonore.

Désignation du comptable assignataire

L'agent comptable pour le Parc national de Port-Cros est :

Madame Chantal BOUTEILLE
Agence Française pour la Biodiversité - Pôle de Montpellier
Immeuble Tabella
125, Impasse Adam Smith
34470 PEROLS

CONDITIONS DE CONSULTATION

Condition de participation

Les opérateurs économiques doivent répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément aux articles R2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Ils ne doivent pas être en situation leur interdisant de soumissionner selon les conditions des articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Ils doivent offrir les garanties minimales du point de vue de leurs capacités professionnelles, financières et techniques permettant la réalisation des prestations.

Groupement

Il est demandé au prestataire de se mettre en capacité de réaliser, avec toutes les compétences requises, les différentes parties de la commande qui sont de natures différentes.

Dans le cas d'un groupement, le Pouvoir adjudicateur souhaite que celui-ci soit conjoint. Le mandataire sera désigné dans l'acte d'engagement ; il sera chargé de remettre les offres, signer le marché, coordonner les prestations des membres du groupement, en assurer la gestion administrative et financière. Il sera solidaire de chaque membre du groupement pour l'exécution du marché.

Composition du groupement : les membres du groupement présentant une offre ne peuvent pas s'engager auprès de plusieurs groupements. Toute présence d'un même candidat dans plusieurs groupements entraînera l'élimination de ces offres.

Le pouvoir adjudicateur permet aux candidats de présenter plusieurs offres :

- en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- ou en qualité de membre de plusieurs groupements. (article R2142-19 et suivants du Code de la Commande Publique)

Visite des lieux

Sans objet.

Validité des offres

Le délai de validité des offres est de trois mois.

Conditions de publicité/retrait des dossiers de consultation

2.5.1 Publicité

La présente consultation est publiée sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE), ainsi que sur le site internet du Parc national de Port-Cros <http://www.portcrosparcnational.fr>, rubrique « marchés publics »

2.5.2 Conditions de retrait du dossier de consultation et de ses annexes

Le DCOE et ses annexes sont déposés sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr. Tout candidat qui le souhaite peut les télécharger librement, les imprimer et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

Tous les renseignements complémentaires durant la consultation seront mis en ligne sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État (PLACE). Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme donc la non-possibilité de remettre des compléments d'information.

Présentation des offres

Le dossier à remettre par l'entreprise candidate comprendra les pièces suivantes :

1/ Pièces de la candidature :

Attestations

- Assurance professionnelle
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- La déclaration sur l'honneur annexée au présent document dûment datée et signée par le représentant de l'entreprise candidate.

Capacité économique, technique et financière

- DC1* (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants)
- DC2* (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)

*ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->

- Kbis

Références et moyens

Il sera fourni :

- la liste des prestations de moins de trois ans pour des marchés similaires avec le montant, la date et le destinataire (public ou privé), prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut par une déclaration de l'opérateur économique.

2 / Projet de marché comprenant :

Outre le présent DCOE et annexes, complétés, datés et signés,

- Note détaillée de l'offre proposée (compréhension du cahier des charges, présentation de la solution proposée, méthode de travail du candidat,).
- Savoir-faire, moyens techniques, logiciels utilisés, mode de transmission des fichiers, etc., dont le prestataire dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Le prestataire précisera les savoir-faire des personnes et éventuels sous-traitants qui travailleront sur le projet ainsi que les modalités d'interventions et d'échanges au cours de la mission (CV, books, etc.).
- Durée de stockage des fichiers réalisés.
- Présentation des travaux similaires réalisés dans un cadre professionnel (2 à 3 références) afin de se forger une idée précise sur le volet artistique en termes d'originalité, d'innovation, d'adéquation avec l'esprit du Parc national de Port-Cros.
- Un planning de réalisation pour chaque catégorie notée dans le bordereau DPGF. Ce planning est un élément indispensable dans l'élaboration des chiffrages.
- Dans le cadre de plongée en scaphandre autonome, fournir le certificat de plongeur hyperbare professionnel (classe 1b minimum).
- Une proposition financière détaillant les postes de dépense indiqués ci-après, tenant compte :
 - **de la cession des droits, de la remise des fichiers sources,**
 - **des sujétions engendrées par la nature, le lieu et l'époque des prestations,**
 - **des aléas dus au site (moyens de transport, matériels, logistique relative au personnel, déplacements, etc.),**
 - **des droits des musiques (maximum 350€/vidéo), réunions, etc.,**
 - **équipement en possession et besoins en matériel.**

Le devis devra impérativement faire apparaître :

- **Le chiffrage en journée des différents projets (scénarios, vidéos, montage et dispositifs sonores) en précisant les coûts unitaires des journées* ;**

- **Les coûts HT, TTC en précisant les taux et montants de la TVA appliquée.**
- (Attention, le tarif doit inclure le nombre de personnes estimé par jour).

- R.I.B.

En cas de sous-traitance :

- L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions des articles 134 à 137 du décret du 25 mars 2016 : présentation d'un DC4.
- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chaque sous-traitant.

En cas de cotraitance :

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira les attestations fiscales et sociales à jour depuis moins de six mois.

Conformément aux articles R2143-13 et R2143-14 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un stockage numérique ou d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel, à la condition que l'accès soit gratuit et que le dossier de candidature fasse figurer les informations nécessaires à la consultation. De même, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française.

Jugement des offres

Le jugement des offres sera basé selon les critères et leur pondération respective suivants :

- ✓ montant de la proposition financière : 30%
- ✓ délais de réalisation de la prestation : 20%
- ✓ adéquation et pertinence de la proposition au regard du présent cahier des charges 20 %
- ✓ qualité artistique et esthétique des références : 30 %

Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder, après analyse des offres, à une négociation avec les candidats les mieux classés, ou tous les candidats, dont les offres, à l'ouverture des plis, sont susceptibles de répondre au mieux aux besoins de l'acheteur public. Cependant le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Les candidats retenus pour la négociation recevront une convocation par courriel, indiquant les points sur lesquels portera cette négociation.

Contenu de la négociation

Une équipe du Parc national auditionnera chaque équipe candidate pour une présentation de sa perception des enjeux du projet.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, le contenu des prestations, l'adaptation du prix aux prestations finalement retenues : qualité, délai, quantité...

A l'issue de la première négociation avec tous les candidats, une négociation avec le candidat retenu pourra porter sur sa compréhension du projet final, le contenu de la prestation proposée, l'organisation du planning, les honoraires proposés et le coût prévisionnel de réalisation.

Conditions d'envoi ou de remise des offres

En application des articles R2132-7 et suivants du Code de la Commande Publique **les offres seront obligatoirement déposées sur la Plate-forme des Achats de l'État** (www.marches-publics.gouv.fr)

avant le 06/01/2020 à 12H00

Dans les mêmes délais, les candidats et soumissionnaires devront transmettre une copie de sauvegarde de leurs offres dans les conditions prévues à l'article R2132-11 du Code de la Commande Publique.

Adresse d'envoi de la copie de sauvegarde :

Parc national de Port-Cros
Cellule marchés publics
181 Allée du Castel Sainte Claire
BP 70220
83406 Hyères Cedex

Dispositions diverses

Modification en cours d'exécution – Clauses de réexamen

Le marché public pourra être modifié, par voie d'avenant, dans les conditions fixées aux articles R2194-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La nature des modifications envisageable concerne :

- toutes interventions / toutes fournitures non prévues ;
- augmentation / réduction des quantités ;
- toutes sujétions techniques imprévues liées à des circonstances imprévues ;

Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire, en application de l'Article R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Avenant – décision de poursuivre

Toute prestation ou condition d'exécution non prévue au présent document sera soumis à l'avis exclusif du Maître d'ouvrage ou de son représentant et devra faire l'objet soit d'un avenant, soit d'une décision de poursuivre.

Variante

La présentation d'une seule variante est acceptée, à la condition que le candidat réponde en premier lieu à la solution de base souhaitée et que la variante n'aboutisse pas à une modification de l'objet du marché et des clauses figurant au présent document.

La variante sera proposée séparément de l'offre de base. Les exigences fonctionnelles minimales applicables à la variante sont celles du cahier des charges initial. Elle fera l'objet d'un acte d'engagement distinct. Le candidat précisera sur quel point la variante proposée se substituera.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements techniques ou administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront poser leurs questions à partir de la Plate-forme interministérielle des Achats de l'Etat (PLACE) (www.marchespublics.gouv.fr).

Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.

Rappel : Le pouvoir adjudicateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la non communication des éventuels compléments d'informations ou renseignements découlant du fait que le dossier de consultation ait été téléchargé par le candidat de manière anonyme. Afin de garantir aux candidats l'information pleine et entière tout le long du processus de consultation, il leur est recommandé de s'identifier lors de la phase de téléchargement.